



"Pays émergents et droit international économique. Tome 1 : à la recherche d'une définition"

Culot, Henri ; Tourard, Hélène ; Vincent, Philippe

ABSTRACT

Le terme de « pays émergent » est apparu dans les années 1980 pour qualifier l'expansion des marchés financiers dans les pays en développement. Puis la banque d'investissement Goldman Sachs parle pour la première fois des BRIC en 2001 (devenu BRICS en 2011 avec l'ajout de l'Afrique du Sud). Dans cet ouvrage issu d'un colloque organisé à Dijon en 2019, on part « à la recherche des pays émergents » : existent-ils ? Ont-ils une fonction dans l'ordre international économique ? Les réflexions se placent dans l'interrogation plus que dans les certitudes car il est quasiment impossible de définir une catégorie et, a fortiori, une catégorie juridique des pays émergents. On trouve cependant un sentiment collectif qu'il en existe et que ces pays se ressentent eux-mêmes comme tels, dans une espèce d'auto-élection. À défaut d'une identification précise de ces pays, on peut s'interroger sur un éventuel rôle fonctionnel de l'émergence, notamment par la remise en cause de règles de droit international supposées défavorables aux pays émergents. Ces derniers, sans chercher forcément à faire table rase des règles existantes, souhaitent des adaptations tenant compte de leurs intérêts. On assiste alors au déploiement de groupements plus ponctuels que globaux dans le monde non structuré issu de la mondialisation. Le colloque où furent présentées les contributions rassemblées dans cet ouvrage était organisé conjointement par l'UCLouvain, l'Université de Liège, le Centre de recherche sur le droit des marchés et des inve...

CITE THIS VERSION

Culot, Henri ; Tourard, Hélène ; Vincent, Philippe. *Pays émergents et droit international économique. Tome 1 : à la recherche d'une définition*. Bruylant : Bruxelles (2021) (ISBN:9782802768586) 131 pages <http://hdl.handle.net/2078/252585>

Le dépôt institutionnel DIAL est destiné au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques émanant des membres de l'UCLouvain. Toute utilisation de ce document à des fins lucratives ou commerciales est strictement interdite. L'utilisateur s'engage à respecter les droits d'auteur liés à ce document, principalement le droit à l'intégrité de l'œuvre et le droit à la paternité. La politique complète de copyright est disponible sur la page [Copyright policy](#)

DIAL is an institutional repository for the deposit and dissemination of scientific documents from UCLouvain members. Usage of this document for profit or commercial purposes is strictly prohibited. User agrees to respect copyright about this document, mainly text integrity and source mention. Full content of copyright policy is available at [Copyright policy](#)

TABLE DES MATIÈRES

Mise en perspective géopolitique de l'émergence	
<i>Hamza CHERIEF</i>	7
§ 1. <i>L'émergence : théorie et empreinte d'un phénomène géopolitique</i>	8
A. Polarisation et dépoliarisation des relations internationales : les variants théoriques de l'émergence	9
B. Zones d'influence et ordre géo-légal : les empreintes géopolitiques de l'émergence.	11
§ 2. <i>Le lawfare : une pratique et un discours de l'émergence</i>	13
A. Le <i>lawfare</i> : une pratique stratégique indéfinie	13
B. Le <i>lawfare</i> : un discours de l'émergence	16
La notion d'émergence	
<i>Hélène TOURARD</i>	19
§ 1. <i>Pays émergents entre PED et pays développés : les critères de l'émergence</i>	20
A. Des critères différents selon le champ disciplinaire	21
1. Domaine économique et financier.	21
2. Relations internationales et droit international économique	22
B. Un lien avec le développement	23
1. Rattrapage	24
2. Fin du tiers-monde ?	25
§ 2. <i>L'existence d'une catégorie</i>	26
A. Tendance dans la communauté internationale à distinguer les pays en catégories	26
1. Sous-distinctions dans la distinction binaire pays développés/pays en développement	27
2. Groupe hétérogène.	29
B. Une nécessaire catégorisation	30
1. La notion de catégorie juridique.	31
2. l'utilité de la catégorisation	32
Puissances régionales, désintérêt pour l'OMC, nouveau modèle ?	
<i>Philippe VINCENT</i>	35
§ 1. <i>Aux origines : le GATT et la mise en place de l'Organisation mondiale du Commerce</i>	35
A. Le GATT.	35
B. Les négociations de l'Uruguay Round	37
C. La création de l'Organisation mondiale du Commerce.	38
§ 2. <i>La montée en puissance des pays émergents et le blocage des négociations internationales</i>	39
A. La montée en puissance des pays émergents	40

B. Le blocage actuel des négociations internationales et la montée en puissance du régionalisme	41
1. Les premières conférences ministérielles de l'OMC	41
2. Les années 2001 et 2003	42
a) l'année 2001.	42
b) l'année 2003	43
§ 3. <i>Désintérêt pour l'OMC ?</i>	46
A. Le recours croissant à des accords commerciaux régionaux et bilatéraux	46
B. Le succès non démenti du mécanisme de règlement des différends. . .	48
§ 4. <i>Conclusion</i>	51
Objectifs stratégiques et géopolitiques relativisant la pertinence de la catégorie de pays émergents	
<i>Mohamed Mahmoud MOHAMED SALAH.</i>	55
§ 1. <i>Les enjeux géostratégiques et géopolitiques et la question de la communauté d'intérêts politiques des pays émergents</i>	57
A. Des intérêts politiques communs ponctuels de certains pays émergents	58
B. Le caractère problématique de la construction d'un projet politique commun	60
§ 2. <i>Les enjeux géostratégiques et la question du rapport des pays émergents à la mondialisation</i>	63
A. Des politiques d'intégration à la mondialisation variables selon les pays	64
B. La volonté d'infléchir le cours de la mondialisation : La Chine à la conquête de la première place mondiale	66
À la recherche des pays émergents dans le monde des accords commerciaux et d'investissement	
<i>Henri CULOT</i>	73
INTRODUCTION	73
SECTION 1. PARTICIPATION À L'OMC	74
§ 1. <i>Accessions depuis 1995</i>	74
§ 2. <i>Classification des membres</i>	75
§ 3. <i>Contestation de la qualité de pays en voie de développement</i>	77
§ 4. <i>Participation aux activités de l'Organisation</i>	81
SECTION 2. ACCORDS COMMERCIAUX	84
§ 1. <i>Conclusion d'accords commerciaux.</i>	85
§ 2. <i>Base juridique.</i>	86
§ 3. <i>Accords conclus par l'Union européenne</i>	87
§ 4. <i>Thèmes abordés, thèmes évités.</i>	87
§ 5. <i>Leadership dans une intégration régionale</i>	88
SECTION 3. INVESTISSEMENT.	89
SECTION 4. MÉTHODES NON CONVENTIONNELLES	90
CONCLUSION	92

Nouvelles places de l'arbitrage dans les pays émergents

<i>Sameh KAMAL-ABDELAZIZ</i>	93
§ 1. <i>L'arbitrage, moyen de dénationalisation du droit applicable aux contrats</i>	95
A. L'ère de l'hégémonie des puissances traditionnelles.	97
B. Contestation des pays tiers pendant la même période	103
§ 2. <i>Les places de l'arbitrage comme mode ordinaire de règlement des différends économiques</i>	106
A. Changements et conséquences de l'émergence des pays de l'Est asiatique	107
B. Perspectives pluralistes actuelles en Afrique.	111
<i>Conclusion</i>	116
Remarques conclusives	
<i>Geneviève BASTID BURDEAU</i>	119